

Commission « Formation, emploi et éducation »
Rapporteuse : Chantal JOUPEAUX

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire pour la rentrée 2024 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Avant la présentation des mesures spécifiques à la rentrée 2024, le Conseil régional rappelle les enjeux portés par la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) en matière de formation professionnelle et plus particulièrement l'objectif de « *faire de la carte des formations professionnelles un outil dynamique d'accompagnement des parcours et des transitions* ». C'est dans ce cadre qu'une nouvelle démarche visant à construire une carte pluriannuelle a été initiée, comme annoncé l'an dernier, pour préparer les rentrées 2025, 2026 et 2027.

La future carte pluriannuelle sera établie pour 3 ans avec la possibilité d'ajustements annuels.

La carte pour la rentrée 2024 a été préparée dans le cadre qui a prévalu jusqu'ici, tant au niveau du cadre (annuel et non pluriannuel) qu'au niveau du processus de concertation, l'année 2024 étant annoncée comme une année de transition.

Ainsi, pour la rentrée 2024, 42 mesures relatives aux formations professionnelles initiales sous statut scolaire sont proposées :

- 23 ouvertures de formation, dont 4 projets mixtes (mixité des publics et/ou mixité des parcours) ;
- 1 transformation de formation (transformation du CAP 1 an esthétique cosmétique parfumerie en un CAP 2 ans) ;
- 1 augmentation de capacité d'accueil (bac pro métiers de la sécurité) ;
- 6 diminutions des capacités d'accueil ;
- 11 fermetures (4 sont liées aux fermetures de MFR, toutes les autres sont dans les mesures complémentaires présentées au dernier moment).

Les ouvertures doivent permettre de renforcer l'offre dans le département d'Ille-et-Vilaine (avec l'ouverture de formations de niveau CAP et Bac professionnel pour répondre à la pression observée pour l'accueil de jeunes sortants de 3^{ème} dans le bassin de Rennes), de prendre en compte les enjeux de la SRTES en matière de transitions et de métiers d'avenir et de renforcer l'offre de proximité sur les premiers niveaux de qualification.

Le bordereau indique qu'à l'initiative du Rectorat « *en lien avec les établissements concernés, et en accord avec la Région, 11 mesures complémentaires sont proposées dans la logique de transformation portée dans le cadre de la démarche pluriannuelle afin d'impulser une première adaptation de l'offre de formation* ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER constate que cette carte de « transition » porte déjà des décisions quant aux formations dites « non porteuses » ou « non insérantes » notamment dans la partie « mesures complémentaires ».

Le CESER tient à souligner le niveau des ouvertures de formation au regard des années précédentes : 23 ouvertures proposées pour la rentrée 2024 contre seulement 11 pour la rentrée 2023 et 16 pour la rentrée 2022. Il note toutefois qu'un certain nombre d'ouvertures concerne des formations non diplômantes (5 mentions complémentaires, 1 formation complémentaire d'initiative locale). Le CESER apprécie la clarté des observations qui accompagnent et explicitent les 31 mesures principales, lesquelles avaient été présentées à la commission « Formation initiale » du CREFOP le 24 octobre (le projet comportait alors 68 mesures avant fin du processus d'élaboration et derniers arbitrages).

Il aurait souhaité disposer d'autant d'explications quant aux mesures complémentaires qui consistent en 7 fermetures et 4 diminutions de capacité, ont été actées très tardivement par le Rectorat et la Région et n'ont donc été présentées qu'au Comité plénier du CREFOP du 21 novembre. S'il est, certes, indiqué dans le bordereau que ces mesures sont liées à la démarche pluriannuelle et visent une « *première adaptation de l'offre de formation* », le CESER regrette une présentation si tardive alors même que plusieurs fermetures concernent des formations ne recrutant plus depuis plusieurs années, ce qui donne à penser que les discussions et les arbitrages avec les établissements auraient pu être anticipés. Ceci aurait permis notamment aux membres du CREFOP et aux partenaires sociaux de disposer de ces éléments plus tôt. Le CESER espère que tous les établissements concernés ont pu effectivement s'approprier les mesures les concernant.

Concernant les projets d'ouverture, si le CESER note comme un point positif le renforcement de l'offre de formation pour les niveaux CAP et Bac professionnel en Ille-et-Vilaine (1 seule ouverture à Rennes-même), il s'interroge toutefois sur la capacité de ce renforcement à répondre vraiment aux tensions existantes dans le bassin rennais pour l'accueil des jeunes issus de 3^{ème}. S'agissant des formations sanitaires et sociales, formations toujours très demandées sur le secteur de Rennes, une seule ouverture est prévue en Ille-et-Vilaine (en MFR).

Le CESER avait pointé dans son avis de l'an dernier le manque d'ambition de la carte pour répondre aux enjeux des transitions déjà portés par le CPRDFOP 2017-2022, des enjeux encore plus prégnants dans le nouveau CPRDFOP et donc la SRTES. Le CESER relève positivement les ouvertures de formations proposées pour répondre à ces enjeux et aux métiers d'avenir, notamment dans les domaines de la cybersécurité, du numérique et de la photonique. Mais force est de constater que cela reste faible en ce qui concerne les formations directement liées aux enjeux des transitions environnementales : seulement 1 demande d'ouverture et donc seulement 1 ouverture (un Bac professionnel AG en MFR) même si 2 autres ouvertures (une MC et une FCIL) sont présentées comme en lien avec ces enjeux. La remarque portée par le CESER l'an dernier sur la nécessité de sensibiliser tous les acteurs reste donc complètement d'actualité et le CESER souhaiterait savoir comment le Rectorat et la Région comptent s'y prendre pour susciter davantage de nouvelles formations dans ce domaine. Il espère que le nouveau process d'élaboration de la carte pluriannuelle qui implique davantage d'acteurs permettra de mieux répondre à ces enjeux et de faire émerger effectivement de nouvelles demandes de la part des établissements scolaires.

S'agissant de ce nouveau process, le CESER apprécie que soient clairement rappelés dans le bordereau les objectifs et enjeux de la nouvelle démarche ainsi que les échéances calendaires et les travaux engagés. Concernant ces derniers, le CESER souhaite savoir où en est la réflexion avec les commissions territoriales emploi formation (CTEF) pour poser les diagnostics et les enjeux territoriaux sachant qu'il n'est pas dans l'ADN de ces commissions de parler de la formation initiale.

Le CESER va bien sûr continuer, au cours des prochains mois, à participer aux réflexions conduites au sein de la nouvelle commission « Formation initiale » du CREFOP et il suivra avec la plus grande attention les travaux de construction de la future carte pluriannuelle.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
« Evolution de la Carte des formations professionnelles initiales
sous statut scolaire pour la rentrée 2024 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean-Marc CLERY

FSU Bretagne

La FSU ne commentera pas ici les mesures de cette Carte 2024. L'avis du CESER le fait fort bien, et la FSU l'a fait également dans toutes les instances où ce projet de Carte a été présenté en amont de cette session. On notera juste que la FSU s'est retrouvée comme souvent un peu seule pour argumenter sur cette Carte jugée par beaucoup comme « globalement positive » en dépit de ses insuffisances voire de ses aberrations.

A supposer que la Carte 2024 ne soit qu'une transition avant une prochaine carte « pluriannuelle », la FSU pointera ici trois problèmes à prendre en compte sérieusement si l'on veut vraiment que la nouvelle approche ne se borne pas à reconduire l'existant dans un emballage juste un peu plus grand.

Le premier problème porte sur la place à accorder au Service public d'éducation dans les objectifs de la Carte. Comme chacun sait c'est là pour la FSU un motif régulier d'insatisfaction vis-à-vis des choix faits par la Région. Pour la FSU si la priorité doit être donnée au Service public d'éducation c'est d'abord parce que celui-ci a vocation à accueillir tous les jeunes dans un cadre laïque, sans exclusive ni distinction. Et c'est aussi parce que le Service public d'Éducation est gratuit, ce qui est loin d'être indifférent aujourd'hui face au développement exponentiel de formations prétendument prises en charge dans le cadre de l'alternance et qui s'avèrent au final très coûteuses pour les jeunes et leurs familles. Étant donné que le développement des formations publiques répond non seulement à une exigence d'égalité et de justice sociale mais qu'il est aussi un bon levier pour s'assurer de la pérennité des filières à l'échelle des territoires – levier précieux dans un univers de la formation devenu des plus mouvants – on ne comprendrait pas que la Région ne veuille pas lui accorder enfin la priorité qui doit être la sienne au sein d'une programmation davantage tournée vers l'anticipation et l'équilibre des territoires.

Le second problème consiste à arbitrer entre les « besoins immédiats des territoires » (entendons par là des entreprises) et une offre de formation diversifiée accessible à tous sur tout le territoire. C'est l'alternative qui nous est souvent présentée comme la plus difficile à arbitrer. Pourtant depuis des années que nos organisations syndicales échangent en instances avec les organisations patronales, la FSU n'a jamais entendu d'objection majeure lorsqu'on démontre aux tenants de l'adéquationnisme tout ce que cette logique aurait de préjudiciable pour l'économie elle-même si elle était suivie.

Le troisième problème tient aux effets des politiques nationales. Et c'est le plus redoutable. Comment construire en effet une Carte régionale des formations ambitieuse et donnant priorité aux formations publiques, quand ce qui tient lieu de feuille de route aux rectorats c'est de se conformer à la politique de sous-investissement imposée par le Ministère ? Nous en voyons chaque année la traduction directe dans notre académie, avec des centaines d'élèves sortants de 3ème qui ne sont pas pris faute de formations professionnelles publiques dans les domaines souhaités et qui se verront imposer soit une Seconde générale ou bien le redoublement en 3ème, soit une formation non désirée ou située dans un département ! Tout porte à croire que cette situation scandaleuse qui prend chaque année davantage d'ampleur va encore se reproduire en juin prochain. Si la responsabilité en incombe au premier chef à l'État, la Région ne peut rester sans agir. La FSU attend des réponses rapides et précises sur ce dossier.

Après la « révolution » de la formation lancée en 2018 (avec les succès qu'on lui connaît), Emmanuel Macron a choisi de révolutionner la Voie Pro des lycées. Non seulement sa « révolution » brutalise les enseignants et les élèves, mais elle va surtout avoir pour effet de déstabiliser l'ensemble des formations. Cela rendra non seulement plus difficile la construction de Cartes régionales des formations cohérentes et pérennes mais cela aura aussi un impact non

négligeable sur la programmation des investissements en équipements dans les LP. Gageons que la Région ne va pas pouvoir s'en tenir aux propos rassurants et à la bonne humeur affichée jusqu'ici.

Nous sommes prêts à échanger sur les moyens de parer aux effets les plus catastrophiques de ce projet sur les formations publiques en Bretagne. Dans l'immédiat, pour la FSU, le combat syndical continue : la semaine dernière au Ministère, la totalité des organisations syndicales ont quitté la Commission spécialisée des lycées et le 12 décembre la grande majorité de nos organisations seront également dans la rue pour défendre nos LP.